

<p>Mairie DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	--	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le treize juin, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 07 juin 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Eric BORDAS</p>
--	---

PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER

Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT
Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme GERARD
Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr RIGOULET
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

<p>n° 24.06.13 - 01</p> <p>OBJET :</p> <p>Aménagement du centre bourg – rue des Martyrs Avenant n°02 au marché de Maitrise d'oeuvre SAS ING&MO</p>	<p>Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 octobre 2021, il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet ING&MO de Cénac et Saint Julien dans le cadre de l'opération d'aménagement du Centre Bourg – Requalification de la rue des Martyrs, mission basée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 355 000,00€ HT, pour un forfait global de rémunération de 4,5 % soit 15 975,00€ H.T. .</p> <p>Le conseil municipal a ensuite délibéré le 10 novembre 2022 pour autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, afin de fixer le coût des travaux après la signature des marchés.</p> <table border="0"> <tr> <td>Enveloppe prévisionnelle de travaux</td> <td>355 000,00 Euros H.T.</td> </tr> <tr> <td>Coût de réalisation des travaux</td> <td>353 877,08 Euros H.T.</td> </tr> </table> <p>L'écart constaté favorable à la collectivité entre l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le coût de réalisation des travaux est de 1 122,92 Euros H.T.</p> <p>Cet écart étant inférieur à l'écart maximum toléré de 10% conformément au Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP), Madame la Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre et propose que le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 15 975,00€ soit inchangé.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires inchangé, - Dit que le forfait de rémunération du maître d'œuvre reste inchangé, <p>Autorise Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cet avenant,</p>	Enveloppe prévisionnelle de travaux	355 000,00 Euros H.T.	Coût de réalisation des travaux	353 877,08 Euros H.T.
Enveloppe prévisionnelle de travaux	355 000,00 Euros H.T.				
Coût de réalisation des travaux	353 877,08 Euros H.T.				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402234-20240613-24061301-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2024
Publication : 17/06/2024
La Maire, Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures, pour copie conforme.
Lalinde, le 14 juin 2024
La Maire,  Le secrétaire de séance,
Esther FARGUES  Eric BORDAS



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le treize juin, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 07 juin 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Eric BORDAS</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – DIOT – ESPARTA – RIGOLET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr RIGOLET Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n° 24.06.13 - 02</p> <p>OBJET :</p> <p>Réalisation d'un Pumptrack Avenant n°01 au marché de Maitrise d'oeuvre SAS ING&MO Coût prévisionnel des travaux et forfait définitif de rémunération du maitre d'oeuvre</p>	<p>Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 07 septembre 2023, le Cabinet d'Ingénierie ING&MO avait été missionné afin qu'il assure une mission de maîtrise d'œuvre s'agissant de la réalisation d'un Pumptrack. Cette mission était basée sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 120 000,00€ H.T. selon laquelle s'applique un taux de rémunération de 9.50% soit 11 400,00€ H.T. ;</p> <p>Considérant le Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre et son article 9 selon lequel le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel des travaux sur la base des études d'Avant-Projet,</p> <p>Considérant l'élaboration du projet ainsi que différentes réunions du Groupe de Travail constitué,</p> <p>Au regard de l'Etude d'APD, le coût prévisionnel des travaux est fixé à 139 175,00€ H.T.</p> <p>Madame la Maire sollicite donc du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 139 175,00€ H.T., et d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 13 221,63€ H.T.</p> <p>Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Madame la Maire de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, <p>CHARGE Madame la Maire des formalités administratives correspondantes.</p>	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>024-212402234-20240613-24061302-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 17/06/2024 Publication : 17/06/2024</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> <p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 14 juin 2024 La Maire,  Le secrétaire de séance, Esther FARGUES  Eric BORDAS</p>  		

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>																
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le treize juin, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 07 juin 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Eric BORDAS</p>																	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr RIGOULET Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>																		
<p>n° 24.06.13 - 03</p> <p>OBJET :</p> <p>Attribution des subventions 2024 aux Associations</p>	<p>Vu les articles L4221-1 et L 4221-5 du CGCT, Vu le vote du budget Primitif 2024 en date du 11 avril 2024 et l'enveloppe budgétaire inscrite au titre des subventions à accorder aux associations Vu les commissions finances du 03/06/2024 et du 06/06/2024 et leurs propositions, Madame la Maire, propose donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes - <i>attendu que les conseillers municipaux en situation personnelle d'administrateurs ne prendront pas part au vote de la ligne de subvention intéressant spécifiquement leur engagement associatif</i> - :</p> <table border="1" data-bbox="406 1702 1029 2094"> <thead> <tr> <th>SPORTS INDIVIDUELS</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RAQUETTE LINDOISE</td> <td align="right">550</td> </tr> <tr> <td>JUDO JUJITSU TAISO LALINDE</td> <td align="right">5000</td> </tr> <tr> <td>TENNIS CLUB DE LALINDE</td> <td align="right">1000</td> </tr> <tr> <td>LE ROSEAU LINDOIS</td> <td align="right">1000</td> </tr> <tr> <td>ACCA LALINDE SOCIETE DE CHASSE</td> <td align="right">400</td> </tr> <tr> <td>MARCHEURS DE LA VALLEE</td> <td align="right">500</td> </tr> <tr> <td>LES FOULEES LINDOISES</td> <td align="right">600</td> </tr> </tbody> </table>		SPORTS INDIVIDUELS		RAQUETTE LINDOISE	550	JUDO JUJITSU TAISO LALINDE	5000	TENNIS CLUB DE LALINDE	1000	LE ROSEAU LINDOIS	1000	ACCA LALINDE SOCIETE DE CHASSE	400	MARCHEURS DE LA VALLEE	500	LES FOULEES LINDOISES	600
SPORTS INDIVIDUELS																		
RAQUETTE LINDOISE	550																	
JUDO JUJITSU TAISO LALINDE	5000																	
TENNIS CLUB DE LALINDE	1000																	
LE ROSEAU LINDOIS	1000																	
ACCA LALINDE SOCIETE DE CHASSE	400																	
MARCHEURS DE LA VALLEE	500																	
LES FOULEES LINDOISES	600																	

SPORTS D'EQUIPE	22400
LALINDE BASKET BALL	1800
US LALINDE RUGBY	13000
FOOTBALL CLUB DE LALINDE-COUZE-SAUV.	4000
US LALINDE HAND BALL	3000
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE LE COULOBRE	600

SCOLAIRE	5100
COOPERATIVE SCOLAIRE - EM LLDE	1600
COOPERATIVE SCOLAIRE - EP LLDE	1500
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DE LALINDE	700
APE LALINDE	1300

AMICALES LAIQUES - COMITES DES FETES	9100
COMITE DES FETES LALINDE	6000
FOYER DES JEUNES SAUVEBOEUF	1600
COMITE DE LOISIRS PORT-DE-COUZE	350
AMICALE LAIQUE LALINDE	1150

CULTUREL	8800
AU FIL DU DRAYAUX	500
LIRE ET RELIRE - FESTIVAL LITTERAIRE	8000
ASSO CULTURE SOLIDAIRE SANS FRONTIERES	300

DIVERSES	7749
ASSOCIATION LA PASSERELLE	1000
A.D.E.P.A.P.E. 24	50
AJMR	3500
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	600
CERADER	100
FNACA LALINDE	200
ADIL 24	549
SECOURS CATHOLIQUE	400
UNION DES COMMERCANTS LINDOIS	500
L'IMAGINAIRE	400
LES RESTAURANTS DU COEUR	400
SOUVENIR FRANCAIS - COMITE DE BERGERAC	50

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le versement des subventions listées ci-dessus,
- Charge Madame la Maire d'en prévoir le versement dans le respect de la bonne gestion de la trésorerie disponible,
- Les conseillers municipaux en situation personnelle d'administrateurs n'ont pas pris part au vote de la ligne de subvention intéressant spécifiquement leur engagement associatif, soit:
 - Foyer des Jeunes de Sauveboeuf : 2 abstentions
 - Football club de Lalinde-Couze-Sauveboeuf : 1 abstention
 - AJMR : 1 abstention
 - Au Fil du Drayaux : 1 abstention
 - APE de Lalinde : 1 abstention
 - Les Foulées Lindoises : 1 abstention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20240613-24061303-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

Publication : 17/06/2024

La Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 14 juin 2024
La Maire,

Esther FARGUES

Le secrétaire de séance



Eric BORDAS

Eric BORDAS

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le treize juin, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 07 juin 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Eric BORDAS</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr RIGOULET Mme CBIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n° 24.06.13 - 04</p> <p>OBJET :</p> <p>Contrat de prestation dans le cadre de la fête de la musique 2024</p>	<p>Il est présenté au Conseil Municipal le programme pour la prochaine fête de la musique à Lalinde prévue le 22 juin 2024. Pour ce faire il y a lieu d'autoriser Madame la Maire à signer le contrat correspondant, aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe « Enlève ton Pull » Cachet 600,00 Euros, <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Madame la Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires à ces prestations, - Charge Madame la Maire d'effectuer les déclarations nécessaires, - Autorise Madame la Maire à liquider la dépense relative à cette prestation. 	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p>		
<p>024-212402234-20240613-24061304-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 17/06/2024 Publication : 17/06/2024</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p>  	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, pour copie conforme. Lalinde, le 14 juin 2024</p> <p>La Maire,  Le secrétaire de séance, Eric BORDAS </p> 	

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt quatre, le treize juin, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 07 juin 2024</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Eric BORDAS</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – MIRAILLES-RIU – BOULLET – BERAUD – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – VERGEZ – PELE – MAZE – BOURRIER</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mr LETIENT Mr DELMARES, absent, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr RIGOULET Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p>		
<p>n° 24.06.13 - 05</p> <p>OBJET :</p> <p>Contrats de prestations dans le cadre des animations musicales estivales 2024 à Montard</p>	<p>Il est présenté au Conseil Municipal le programme des animations musicales estivales prévues cet été à Montard.</p> <p>Pour ce faire il y a lieu d'autoriser Madame la Maire à signer les contrats et devis correspondants, aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe « Home Swing Home » Cachet 600,00 €uros, • Groupe « Les Voizin de Palier » Cachet 800,00 €uros, charges sociales en sus à régler auprès du GUSO • Groupe « Plume de l'Arbre » Cachet 754,00 €uros, • Groupe « LAPORTE Laurent » Cachet 600,00 €uros, charges sociales en sus à régler auprès du GUSO <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Madame la Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires à ces prestations, - Charge Madame la Maire d'effectuer les déclarations nécessaires auprès du GUSO et de la SACEM, - Autorise Madame la Maire à liquider les dépenses relatives à ces prestations. 	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20240613-24061305-DE</p>		
<p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 17/06/2024 Publication : 17/06/2024</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, pour copie conforme. Lalinde, le 14 juin 2024</p> <p>La Maire,  Le secrétaire de séance, Esther FARGUES  Eric BORDAS </p>	